



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA

Università degli Studi di Padova

Dipartimento di Studi Linguistici e Letterari

Corso di Laurea Triennale Interclasse in
Lingue, Letterature e Mediazione culturale (LTLLM)

Classe LT-12

Tesina di Laurea

Affaires et soif de justice :
Voltaire et Zola à la défense de Jean Calas
et d'Alfred Dreyfus

Relatrice
Prof.ssa Anna Bettoni

Laureanda
Andrea Paola Cutri
n° matr.2050048 / LTLLM

Anno Accademico 2023 / 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Chapitre 1 : La littérature engagée : un regard d'ensemble	8
1.1. Inscription historique.....	8
1.2. S'engager : un sens profond.....	9
1.3. La figure de l'écrivain engagé.....	9
1.4. Genres littéraires de l'engagement.....	10
Chapitre 2 : L'Affaire Calas : L'écrivain des lumières s'engage	13
2.1. Tout commence : Jean Calas <i>assassin</i> ?.....	13
2.2. Les débats : accuse <i>versus</i> défense.....	14
2.3. Contexte historique : <i>tolérance</i> , un mot controversé.....	16
2.4. Voltaire intervient : un engagement contre le <i>fanatisme</i>	18
2.5. La révision du procès et la réhabilitation de Calas.....	19
Chapitre 3 : L'Affaire Dreyfus : Émile Zola à la défense d'un juif innocent	21
3.1. Une torture immotivée : Alfred Dreyfus dans <i>Cinq années de ma vie</i>	21
3.2. <i>J'Accuse !</i> : Zola fait <i>marcher</i> la Vérité.....	25
3.3. <i>Gloire à Zola !</i> L'épilogue de l'Affaire Dreyfus.....	30
3.3.1. La panthéonisation, une cérémonie <i>bruyante</i>	32
3.3.2. Le coup de Grégori : une offensive antidreyfusarde ?.....	34
3.3.3. La musique de Bruneau : un hommage à l'ami <i>révolutionnaire</i>	37
CONCLUSION	42
Bibliographie	45
Résumé en italien	47

INTRODUCTION

Ce mémoire se propose d'analyser l'un des phénomènes les plus fascinants de la littérature, qui a impliqué plusieurs intellectuels aux cours des siècles, l'engagement.

La curiosité vers cette thématique est née lors de ma première année d'université, nourrie en particulier par les cours de Littérature Française, pendant lesquels on a fait allusion à deux intellectuels engagés, explorés dans ce travail : François-Marie Arouet, connu comme Voltaire, et Émile Zola. C'est aussi la vision d'un film, que j'ai particulièrement aimé, *J'accuse* de Roman Polanski, qui m'a illuminé : ici, Émile Zola, interprété par André Marcon, incarne parfaitement la figure de l'intellectuel engagé, qui intervient à n'importe quel prix dans l'affaire scandaleuse qui avait frappé la France à son époque, l'Affaire Dreyfus.

Le travail s'ouvre avec une présentation détaillée du phénomène de l'engagement : tout d'abord, j'ai voulu parler de son inscription historique et, ensuite, je suis passée à parler du sens profond de l'engagement. S'engager, signifie *mettre en gage, poser un acte* mais surtout *faire un choix*, celui, comme le disait Sartre, d'intervenir, de se mêler dans les questions de l'actualité, avec la volonté de l'écrivain engagé de consacrer sa personne toute à dénoncer les bizarreries et les injustices de son temps. Quant aux genres littéraires préférés par l'écrivain engagé, j'ai parlé finalement du théâtre, du roman, de l'essai, du pamphlet et du manifeste, grâce auxquels l'auteur peut s'adresser à un public qui l'écoute, passionné de la matière dont il parle.

Après cette introduction générale, je me suis concentrée sur le premier auteur engagé que j'ai voulu mentionner dans mon travail, Voltaire, l'« écrivain des Lumières » qui s'est engagé dans un scandale judiciaire qui avait frappé son époque : l'Affaire Calas. Tout commence à Toulouse, en 1761, lorsque Jean Calas, protestant, est accusé d'avoir tué son fils, Marc-Antoine, pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. C'est exactement la question religieuse qui pousse Voltaire à intervenir et à vouloir démontrer fermement l'innocence de Calas, mais aussi et surtout à démasquer le *fanatisme* religieux qui caractérisait son époque et qui, selon lui, devait forcément s'arrêter.

Voltaire, résolu, réussira dans sa mission quatre années plus tard, en 1765, après avoir mobilisé tous les amis intellectuels de l'Europe entière et avoir obtenu finalement la révision du procès et la réhabilitation de Calas.

Enfin, je suis parvenue à écrire le dernier chapitre de ce mémoire, un chapitre de mots, de récits, d'impressions, comme je le définirais.

Le dernier chapitre de mon travail s'ouvre en fait avec le récit de l'affaire la plus scandaleuse du XIXe siècle, l'Affaire Dreyfus, fait par le protagoniste lui-même, le capitaine Alfred Dreyfus, dans son journal *Cinq années de ma vie*.

Dreyfus s'ouvre aux lecteurs, qu'il pensait être seulement sa femme et ses enfants, avec sincérité, et il raconte dans ces pages tout ce qu'il a subi pendant cinq années, de 1894 à 1899, date de sa libération. Le capitaine avait été accusé d'haute trahison, à l'aide d'un « bordereau », une lettre qu'on lui a dictée et qui a suffi pour le condamner d'avoir trahi sa nation, d'autant plus qu'il était juif.

L'intervention d'Émile Zola, homme auteur, romancier adoré parmi les miens, a permis de découvrir la vérité, une vérité de laquelle Zola lui-même avait soif : son article, *J'Accuse... !*, paru dans *L'Aurore* le 13 janvier 1898, lui coûtera un an de prison mais poussera la république française à se poser des questions sur ce qu'on avait fait passer à l'innocent Dreyfus et à sa famille. L'épilogue de l'Affaire Dreyfus aura lieu le 12 juillet 1906. Toutefois, c'est en 1908, avec la cérémonie de la panthéonisation, dont j'ai abondamment parlé dans ce travail, qu'on peut finalement rendre hommage à Zola, auquel Dreyfus et la France entière seront toujours reconnaissants.

Engagement et affaires sont donc les deux composantes principales de mon mémoire. Voltaire et Zola, avec leur attitude, ont parfaitement incarné le rôle le plus profond de l'intellectuel engagé : ils se sont mêlés aux questions sociales de leur temps, ils ont écrit, crié, mobilisé, combattu pour découvrir la vérité, pour avoir justice.

Ils se sont battus aussi et surtout pour vaincre un ennemi commun à leurs comme à notre siècle, à cause duquel on a condamné et on condamne encore : le préjugé.

Chapitre 1 : La littérature engagée, un regard d'ensemble

1.1. Inscription historique

Avant de pénétrer dans le sujet principal de ce travail, tel que l'engagement littéraire et humain d'auteurs comme Voltaire et Zola, il est nécessaire de donner une définition la plus éclairante possible de *littérature engagée*.

Nous pouvons nous référer principalement à deux acceptions auxquelles la notion de littérature engagée est susceptible :

1. La première acception voit la littérature engagée comme un phénomène, historiquement situé dans l'immédiat après-guerre, que l'on associe à la figure de Jean-Paul Sartre, emblème de l'intellectuel passionné et occupé des questions politiques et sociales.
2. La seconde acception, en revanche, voit l'engagement comme un phénomène plus large, associé à une série plus vaste d'écrivains, défenseurs des valeurs universelles, comme la liberté et la justice. Parmi ces auteurs, citons ici Voltaire et Zola.

Bien qu'on tende à dater la phase de forte émergence du phénomène de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'obsession pour la question de l'engagement est bien précédente. En effet, déjà au début du XXe siècle, beaucoup d'écrivains ont commencé à participer aux débats littéraires de l'époque, concernant la Grande Guerre.

Mais, pourquoi précisément ce siècle ?

On débat sur le fait que l'apparition de la littérature engagée, dans sa configuration propre du XXe siècle, a été déterminée par la coexistence de trois facteurs. Nous n'allons en énumérer que les premiers deux : l'apparition d'un champ littéraire au fonctionnement indépendant de la société et des pouvoirs qui la régissent et la naissance, entre le XIXe et le XXe siècle, d'une nouvelle figure, celle de l'*intellectuel*, que nous présentons dans ce chapitre.

Finalement, si on jette un coup d'œil sur l'histoire de la littérature engagée, on pourrait définir l'engagement littéraire comme *la volonté de faire servir la littérature*¹ aux questions sociales les plus disparues. Ainsi, elle devient un *moyen au service d'une cause*² qui n'a rien à faire avec la littérature.

¹ B. Denis, *Littérature et engagement : De Pascal e Sartre*, Paris, Éd. Du Seuil, p.25

² *Id.*

1.2. S'engager : un sens profond

Telle que nous l'avons définie auparavant, la littérature engagée sert de moyen à des causes qui ne sont pas forcément littéraires. Effectivement, la question de l'engagement cache un sens plus profond, déterminé par des composantes sémantiques que l'on retrouve après s'être arrêtés sur l'analyse de l'adjectif « engagé(e) ».

Littéralement, le verbe *engager* signifie *mettre ou donner en gage*. D'ici, *s'engager*, qui veut dire *se lier par une promesse ou un serment contraignants*.

Ces définitions pures et littérales ne suffisent pas pour nous permettre de retrouver le sens profond de l'engagement. En effet, nous devons ajouter une autre définition du verbe *s'engager*, celle de *prendre une direction*, qui nous aide à comprendre l'idée de fond de l'engagement : si on décide de s'engager, il faut faire un choix. Ce choix, le même que Voltaire et Zola ont fait, comme nous le verrons, concerne le fait de s'impliquer dans une entreprise, mais aussi la volonté de *poser un acte* ; en s'engageant, ces auteurs ont décidé de manifester leur propre choix.

Voilà, donc, les trois composantes sémantiques caractérisant le sens de l'engagement : *mettre en gage, faire un choix, poser un acte*. Il s'agit de trois composantes qui cachent une volonté d'action, caractéristique fondamentale de l'engagement, emblème du refus de la passivité.

Ainsi, la littérature engagée se distingue par une volonté de participation active qui pousse l'écrivain à « *écrire pour son époque* » comme le disait Sartre. Par conséquent, il serait également pertinent de parler non seulement de littérature de l'engagement, mais aussi de *littérature de la participation*.

1.3. La figure de l'écrivain engagé

Au cours des siècles, beaucoup d'auteurs ont essayé de définir la figure de l'*intellectuel engagé*, un rôle nouveau, né à la charnière des XIXe et XXe siècles.

Selon Sartre (1948a : 84) :

« *Un écrivain est engagé lorsqu'il tâche à prendre la conscience la plus lucide et la plus entière d'être embarqué, c'est-à-dire lorsqu'il fait passer pour lui et pour les autres l'engagement de la spontanéité immédiate au réfléchi.* »

À son nom, l'écrivain est engagé lorsqu'il choisit volontairement et résolument d'écrire pour répondre aux exigences de son propre temps. Comme la matière dont il s'occupe, la

littérature engagée, il refuse la postériorité et s'occupe seulement des questions de son actualité (Sartre, 1948b : 14-15) :

« Nous ne souhaitons pas gagner notre procès en appel et nous n'avons que faire d'une réhabilitation posthume : c'est ici même et de notre vivant que les procès se gagnent ou se perdent. »

L'écrivain engagé, donc, se consacre totalement à la tentative de résolution des problèmes qui l'entourent : sa présence complète la définition du sens de l'engagement que nous avons cherché à donner. En effet, comme le disait Simone de Beauvoir (Beauvoir, 1963 : 65) :

« L'engagement, somme toute, n'est pas autre chose que la présence totale de l'écrivain à l'écriture. »

Avec ses mots, Beauvoir souligne aussi le fait que l'écrivain engage dans son œuvre la *totalité de sa personne*, au-delà de la réussite de son écrit.

Ce n'est pas sa réputation littéraire qui lui emporte, mais surtout le risque qu'il prend et, donc, sa réputation d'homme : en s'engageant, il fait paraître sa vision du monde, ses valeurs et il est bien conscient du fait qu'un jour, il pourra être jugé. Cependant, il s'assume toutes ses responsabilités.

Dans la littérature engagée, la présence totale de l'écrivain, son intérêt, sa passion brûlante pour la question dont il est en train de parler, se manifestent explicitement dans le *ton* du texte : il est la marque de l'auteur, en symbolisant sa voix et ses inflexions. Tous les plus grands écrivains engagés possèdent un ton, difficile à décrire, mais immédiatement reconnaissable.

Comme on le déduit, donc, la littérature engagée n'existerait pas sans la présence totale de l'écrivain, non seulement en tant qu'auteur mais aussi et surtout en tant qu'être humain.

1.4. Genres littéraires de l'engagement

L'intellectuel engagé, porteur de valeurs et défenseur de droits universels, ne parle ni tout seul, ni à lui-même : il s'adresse à un public, aussi passionné que lui de la question dont il parle. Cela rend son travail valide et justifie son existence.

Quels sont, donc, les genres littéraires préférés de l'écrivain engagé ?

Le théâtre

Le théâtre est le lieu de l'engagement par excellence, celui des relations les plus directes entre le dramaturge et les spectateurs. Ceux-ci, étant physiquement présents, peuvent

immédiatement réagir et l'auteur, en regardant leurs réactions, sait cueillir l'effet produit par sa pièce.

De plus, le théâtre permet la sociabilité ; il est le genre où toutes les sociétés, depuis l'Antiquité, se sont représentées et réfléchies avec toutes leurs valeurs.

Parmi les exemples, il y a Voltaire, qui, à travers la représentation théâtrale, met en scène les défauts de sa société, tels que le fanatisme religieux. Où, encore, Hugo et Musset, respectivement dans *Hernani* et *Lorenzaccio*, qui présentent des questions de satire politique.

Le roman

Parmi les genres narratifs, le roman est sans aucun doute le plus naturellement engageable. Considérons, par exemple, le roman réaliste : il représente le réel et le prend en charge de façon engagée.

Le *roman à thèse*, sous-catégorie du roman réaliste, expose une règle générale à travers la représentation d'un destin individuel et accentue, donc, les traits du réalisme du XIXe siècle.

Un autre exemple, tiré de l'expérience américaine, de roman engagé est le *roman simultanériste*. À travers l'effacement de l'omniscience du narrateur et la présence de plusieurs voix narratives, ce genre invite le lecteur à se poser des questions, à se documenter de façon critique sur ce qui est présenté, étape fondamentale et préliminaire à l'engagement.

L'essai

Autre genre engagé, l'essai peut se présenter sous forme d'essai cognitif ou littéraire.

Le premier vise à reproduire le monde de manière abstraite et générale et possède un caractère assertif : la voix énonciatrice est neutralisée et le ton impersonnel.

L'essai littéraire, par contre, prend les distances des théories scientifiques et objectives.

Comme on le voit dans les *Essais* de Montaigne, maître du genre, le narrateur se présente comme un sujet actif, qui explore le monde à l'égard de son vécu et de son affectivité.

Ce qu'il pense n'est pas quelque chose de déjà constitué, mais d'*en train de se faire*, en fonction des possibilités offertes par le monde réel.

Dans l'essai, il est également possible d'intégrer plusieurs domaines de la connaissance et du raisonnement : c'est pourquoi littérature et philosophie s'y mélangent souvent.

Le pamphlet et le manifeste

Le pamphlet et le manifeste constituent les deux exemples majeurs de *discours agoniques* ou polémiques. En effet, l'un et l'autre, ils sont écrits « contre ».

Ils se caractérisent par l'agressivité et la violence verbale, terminant avec l'invective ou l'injure. Enfin, ils génèrent aussi un *pathos catastrophique*, afin d'amplifier la gravité de la situation présentée et de provoquer une réaction forte et radicale.

À différence du pamphlet, le sujet du manifeste, lieu des déclarations avant-gardistes au XXe siècle, est généralement collectif : les signataires des manifestes sont un groupe, uni par des idéaux identiques, qui expose explicitement la position défendue.

Parmi les exemples, le *Manifeste des intellectuels* (1898) soutenant Dreyfus et le *Manifeste des 121* (1960) contre la guerre d'Algérie.

Chapitre 2 : L'écrivain des lumières s'engage

Figure emblématique des Lumières, un mouvement culturel, littéraire et philosophique né en France en 1715, François Marie Arouet, connu comme Voltaire, décide de s'engager dans l'un des plus grands scandales judiciaires de notre histoire : l'Affaire Calas.

Comme nous le verrons dans ce chapitre, l'auteur va combattre l'irrationnel et le fanatisme religieux de son époque afin de faire triompher la Raison et surtout de réussir à découvrir la vérité sur l'innocent Calas.

Reparcourons, donc, les étapes fondamentales d'une affaire qui a *embrasé* et *embarrassé*, en même temps, l'opinion publique française³.

2.1. Tout commence : Jean Calas *assassin* ?

Tout commence à Toulouse, ville du sud-ouest de la France, le soir du 13 octobre 1761. Jean Calas, commerçant en indiennes et sa femme Anne-Rose soupent réunis avec deux de leurs quatre enfants, l'aîné Marc-Antoine et Pierre. François-Alexandre Gaubert de Lavayasse, ami de Marc-Antoine et fils d'un avocat de la ville, participe au dîner.

Une fois le souper conclu, Marc-Antoine décide de se retirer ; trois heures après, son corps sans vie sera retrouvé par son frère et Lavayasse. C'est ce moment-ci qui signale le début d'un drame pour la famille Calas : le chirurgien Camoire s'aperçoit d'une marque de corde autour du cou du jeune homme et déclare qu'il est mort étranglé ou pendu « par lui-même ou par d'autres ».

En même temps, la foule se ramasse devant la maison, convaincue de la culpabilité des Calas, famille protestante, qui aurait tué Marc-Antoine pour l'empêcher de se convertir au catholicisme, comme l'avait fait son frère Louis. Cela marque le début de l'*Affaire Calas*.

L'enquête commence immédiatement : qui a tué Marc-Antoine ?

Le même soir, à 23 heures 30, le « capitoul » (autrement dit *échevin*) David de Beaudrigue se rend sur la scène du crime avec le « maître en chirurgie » Jean-Pierre Lamarque pour découvrir les causes du décès. Plus tard, ils déclarent que l'homme n'était pas mort de mort naturelle et Beaudrigue décide de faire emprisonner tous ceux qui étaient présents dans la maison au moment où Marc-Antoine meurt.

Les trois Calas, leur servante Jeanne Viguière et Lavayasse sont tous interrogés, mais c'est surtout Jean, le père, qui éveille les soupçons du capitoul, lorsqu'à la question : « De

³ B. Garnot, *Voltaire et l'Affaire Calas : les faits, les débats, les enjeux*, Hatier, Paris, p.9

quel mort est décédée la victime ? », il répond imprécisément, en disant qu'il a trouvé son fils « mort dans la boutique ». Cette réponse imprécise renforce les pensées de Beaudrigue : selon lui, il s'agit d'un « crime calviniste » dont Jean Calas est coupable.

Le 9 mars 1763, l'homme est condamné par la majorité des juges de la Tournelle criminelle de Toulouse au supplice de la roue.

2.2. Les débats : accuse *versus* défense

Dès que l'Affaire Calas commence, une série d'arguments d'accusation et de défense se développe ; dans ce sous-chapitre, nous chercherons d'en dresser la liste la plus clairement possible.

Les arguments de l'accusation

Nous sommes le 17 octobre 1761 : quelque jour après la mort du jeune Marc-Antoine, les capitouls toulousains font publier un « monitoire à fin de révélation », signé au nom de l'archevêque de Toulouse. Il s'agit d'une procédure judiciaire utilisée dans l'Ancien Régime pour obtenir des témoignages supplémentaires aux témoignages inexistantes ou inconcluants obtenus pendant le procès criminel.

Ce monitoire en particulier contient l'argumentation de l'accusation contre les Calas, qui se fonde sur deux affirmations principales : la première c'était que Marc-Antoine avait été tué par sa famille, contraire à sa volonté de se convertir au catholicisme ; la seconde c'était que la communauté protestante de Toulouse elle-même avait aidé les Calas à planifier l'homicide. Cependant, pour démontrer la véridicité de telles affirmations, il faut prouver que Marc-Antoine voulait effectivement se convertir et on cherche, donc, de retrouver des actes qui révèlent ces intentions dans les derniers jours de vie de l'homme.

Ainsi, l'argumentation de l'accusation se base sur les déclarations de plusieurs témoins qui disent avoir vu Marc-Antoine assister à des cérémonies religieuses catholiques dans les églises de sa ville ou, encore, avoir entendu des menaces de Jean Calas à son fils pour l'empêcher de se convertir. Quelques témoins prennent en considération l'état psychologique du jeune homme, qui était, disent-ils, de bonne humeur le jour de sa mort, pour souligner la quasi-totale impossibilité d'un suicide. Finalement, d'autres témoins affirment avoir entendu des cris de Marc-Antoine, le soir de sa mort, suppliant son père de ne pas l'étrangler tandis que pour d'autres c'étaient les membres de sa famille et son ami qui criaient : « Ah, mon Dieu ! » lorsqu'ils ont découvert son corps.

Comme on le voit, il s'agit de témoignages très imprécis et peu convaincants et, pour cette raison, l'accusé décide de s'appuyer sur des éléments matériels que Marc-Antoine aurait utilisés pour se pendre, retrouvés par le capitoul Beaudrigue trois jours après l'événement. Selon lui, la corde retrouvée est trop courte pour que quelqu'un puisse se pendre sans l'aide d'une chaise ou d'un tabouret, pas trouvés sur la scène.

Quelqu'un d'autre aurait tué et pendu Marc-Antoine, donc, et l'hypothèse du suicide présenté par les Calas et l'ami Lavayasse ne semble pas si réelle.

Les arguments de la défense

Celui qui vient à l'esprit en parlant de la défense de Jean Calas est sans aucun doute Voltaire, mais il ne faut pas oublier quand-même trois documents fondamentaux qui ont cherché à construire une argumentation de défense la plus crédible possible.

Le premier document consiste dans un mémoire détaillé du procès pénal, rédigé par Sudre et par La Beaumelle, deux avocats du parlement toulousain qui réfutent les arguments de l'accusation :

- Personne n'a gardé la maison dès le soir du crime, donc n'importe qui aurait pu y entrer et enlever des objets, tels que la chaise ou le tabouret ;
- Les accusés ont été arrêtés avant que leur culpabilité soit prouvée et ils ne se sont pas confrontés avec les médecins légaux ;
- Finalement, Marc-Antoine ne s'est pas converti et n'a montré aucune intention de le faire avant de se tuer.

Le deuxième document important est la « requête au roi en son Conseil » de 1763, présentée avant la révision du procès, qui met en lumière que :

« Pierre Calas, frère de l'exposant, accusé de cet assassinat, aussi bien que son père, a été condamné au bannissement ; ce qui est évidemment trop et trop peu s'il est coupable. »⁴

Ce point constitue un argument majeur de la défense, repris par l'avocat Mariette dans le troisième et dernier document, en 1764. En fait, dans sa dernière plaidoirie, il illustre cinq preuves de l'innocence des Calas :

- Pour ce qui concerne le domaine affectif, les Calas sont des gens paisibles : Jean ne s'est jamais démontré vindicatif, même avec son fils Louis qui s'était converti au catholicisme ;

⁴ *Requête au roi en son Conseil à propos de la condamnation à Toulouse de Jean Calas*, Paris, 1763 dans B. Garnot, *Voltaire et l'Affaire Calas : les faits, les débats, les enjeux*, Hatier, Paris, p.64

- L'ami de Marc-Antoine, Gaubert Lavayasse est le fils d'un avocat toulousien très célèbre : comment est-il possible qu'il a massacré son ami ?;
- Jeanne, la servante, était catholique et avait aidé Louis à se convertir. Elle n'a pas certainement participé à l'homicide d'un autre Calas qui voulait devenir catholique comme elle-même ;
- Il n'est pas très intelligent de la part du groupe meurtrier de tuer un homme dans la rue plus fréquentée de la ville, avant l'heure du coucher et, puis, sur le corps de Marc-Antoine, assez grand pour l'époque, il n'y avait pas de traces de lutte ;
- Finalement, malgré le passer des mois et des jours, tous les accusés ont toujours crié leur innocence pendant tous les interrogatoires.

Outre ces trois documents, il y a d'autres preuves appuyant l'innocence de Jean Calas. Tout d'abord, les témoignages collectionnés en vue de la procédure de révision du procès soulignent le profond attachement à la religion de ses ancêtres de la part de Marc-Antoine. Avocat du parlement et témoin, Jacques Challier reporte avoir entendu dire du jeune homme que les protestants qui meurent pour leur religion « sont bien heureuses ».

Certes, il a pu fréquenter des églises catholiques, mais pas forcément pour le devenir lui-même et, finalement aucun ecclésiastique toulousain n'a déclaré l'avoir guidé à abjurer : il ne s'est jamais converti ni voulait le faire.

Dernière preuve plus convaincante est celle scientifique : en 1763, Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, compare les signes sur les cadavres des criminels pendus à Paris avec ceux qui ont été trouvés sur le corps de Marc-Antoine. Il montre l'absence de signes d'ecchymoses sur le cou de l'homme et, en affirmant la difficulté de tuer un homme en le pendant, il prouve scientifiquement l'innocence de Jean Calas.

2.3. Contexte historique : *tolérance*, un mot controversé

Avant de poursuivre avec notre raconté de cette affaire, qui a signé profondément l'Europe du XVIII^e siècle, il est nécessaire d'encadrer le contexte historique où tout cela se déroule.

Jean Calas est condamné à mort pour un acte criminel bien précis, le parricide. En ce cas-là, la composante religieuse ne semble pas s'insérer, mais elle devient fondamentale si nous considérons l'époque historique dans laquelle Calas est accusé, une époque bien marquée par une certaine intolérance religieuse, ou mieux, une *tolérance controversée*.

En 1685, Louis XIV révoque l'Édit de Nantes qu'avait promulgué Henri IV sept ans avant pour établir une sorte de cohabitation pacifique entre catholiques et protestants. Après la révocation, le protestantisme est théoriquement interdit en France, mais il existe toutefois un certain niveau de tolérance : en fait, si les protestants souhaitent professer leur religion, ils doivent être baptisés avec rituel catholique et ils doivent pratiquer leur foi discrètement. À Toulouse en particulier, il n'y a que deux cent protestants et ils y vivent tranquillement, car il n'existe pas d'hostilité envers le protestantisme.

Entre eux, Jean Calas démontre la moindre intolérance possible au catholicisme : il a fait baptiser ses enfants, a débauché une servante catholique et, comme pour tradition, avec sa famille, il se réunit avec d'autres familles protestantes pour des rituels importants. Ils obéissent tous aux règles, ils professent leur foi en privé et apparaissent finalement comme des citoyens respectables et respectueux.

Toutefois, il faut rappeler qu'en dépit d'une manquée hostilité au protestantisme à Toulouse, à cette époque-là, les lois contre les protestants étaient très sévères. Elles ne sont pas souvent appliquées, néanmoins, elles constituent toujours une menace :

- Une ordonnance de 1724 condamne à mort les protestants capturés avec des armes et prévoit la prison pour ceux qui assistent aux assemblées religieuses interdites ;
- Les protestants ne peuvent pas exercer des professions juridiques ;
- Le seul rituel du mariage valable est celui catholique et les enfants doivent être obligatoirement baptisés, peine l'enlèvement dès l'âge de sept ans pour recevoir une éducation catholique ;
- Si on refuse les derniers sacrements, on est considéré hérétique, le corps peut être profané et les biens de la famille confisqués.

Tous ces devoirs et toutes ces restrictions pensés pour le protestantisme confirment ce que nous avons affirmé auparavant : « tolérance » c'est un mot controversé et les Français de l'époque ne semblaient pas avoir compris sa vraie signification. Notamment, dans l'*Almanach de Toulouse* sont listés tous les crimes accomplis par les huguenots et, chaque année, le 17 mai, la ville organise une procession pour fêter leur chassée en 1562. Rappelons de plus, la révolte des Camisards, groupe de paysans protestants qui s'étaient alliés aux ennemis pendant la guerre de succession d'Espagne au début du XVIII siècle.

Dans l'esprit d'un catholique de Toulouse, donc, un protestant est toujours associé au chaos, à la trahison. Par conséquent, le parlement toulousain ne peut qu'y prêter une

attention particulière : pour les parlementaires, l'existence de groupes de paysans calvinistes qui manifestaient ouvertement leur religion représente une menace contre l'ordre politique et religieux de l'État, tandis que le protestantisme « privé » et « organisé » ne constitue pas un problème.

Finalement, soulignons encore une fois la manière d'être controversée de cette tolérance : soit les protestants professent une foi plus individualiste, privée et organisée, soit ils ne seront pas acceptés par la communauté qui les verra comme des ennemis.

Voilà, donc, le contexte historique dans lequel l'Affaire Calas s'inscrit.

2.4. Voltaire intervient : un engagement contre le *fanatisme*

Figure de proue des Lumières, Voltaire, pseudonyme de François Marie-Arouet, ne peut pas s'empêcher d'intervenir dans une affaire si scandaleuse et de défendre un homme condamné injustement, à cause de sa religion.

Déjà dans ses *Lettres philosophiques* (1734), il expose ses idées de liberté et de tolérance qu'il a vécues pendant l'exil en Angleterre et qu'il soutiendra jusqu'à la fin de ses jours : la Raison, dit-il, sera le seul moteur qui permettra la transformation du monde et qui interdira finalement toutes les violences. Quant à la sphère religieuse, Voltaire est déiste : contrairement à ce qui fait croire la religion, Dieu, « éternel géomètre » qui a créé le monde, est impossible à connaître pour l'homme et, la tentative de le faire mènerait seulement à l'intolérance, à l'athéisme et surtout au fanatisme.

Lorsque Jean Calas est condamné à mort à Toulouse, Voltaire, déjà un peu âgé, ignore son existence ; il apprend la nouvelle de sa mort d'un négociant de passage à Genève et, dès les premiers jours, il croit et accepte la version pour laquelle Calas aurait tué Marc-Antoine pour l'empêcher de devenir catholique. Cependant, il change d'idée assez rapidement et, après s'être renseigné, il commence à douter de la culpabilité de Calas et décide de travailler pour le réhabiliter.

À l'époque, Voltaire avait déjà entendu parler d'autres erreurs judiciaires, mais il décide de s'engager pour la première fois dans l'Affaire Calas.

Pourquoi cette affaire en particulier ? Il y a deux possibles motivations qui ont poussé l'auteur :

- Les enfants de Jean Calas, Pierre et Donat, sont venus à Ferney, proche de Voltaire, pour lui demander de l'aider et de les protéger ;
- Voltaire décide d'intervenir pour une raison essentielle : la question religieuse.

Comme il l'écrit à la marquise de Florian, le 20 mai 1762, Jean Calas est la victime d'un *fanatisme* religieux ; le réhabiliter et démontrer son innocence signifierait surtout « écraser l'infâme », à savoir l'intolérante Église catholique.

Pour faire cela, Voltaire se sert tout d'abord avec maîtresse de l'opinion publique en inventant les techniques de la communication moderne : il publie des petits mémoires concernant l'affaire, il mobilise l'élite éclairée du temps à travers des correspondances épistolaires et fait sortir sous pseudonyme un *Traité sur la Tolérance*. Tout pour susciter l'indignation et pour soulever le ceci-dit « cri public », celui des lecteurs aussi :

« Je n'ai d'espoir que [...] dans le cri public. Je crois qu'il faut [faire] brailler en notre faveur tout l'ordre des avocats, et que de bouche, on fasse tinter les oreilles du chancelier, qu'on ne lui donne ni repos ni trêve, qu'on lui crie toujours : Calas ! Calas ! »⁵

Autre moyen duquel il se sert c'est son « rire », son ironie célèbre aussi bien que la tentative d'émouvoir son public : en présentant la malheureuse famille Calas aux lecteurs parisiens et versaillais, Voltaire décrit Jean comme « un noble vieillard [...] reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui comme un bon père ».

Finalement, un dernier aspect qu'il ne faut oublier dans cet engagement c'est la question financière : en sollicitant ses amis riches, l'écrivain des Lumières réussit à obtenir beaucoup d'argent, qui sera géré par des financiers genevois proches de lui.

Ainsi, la publicité consacrée à l'Affaire Calas devient de plus en plus retentissante et attire l'attention de l'opinion publique, non seulement en France mais aussi dans l'Europe toute entière. Voltaire y est réussi : finalement, on sait la vérité sur l'innocence des Calas et on critique ouvertement et âprement le parlement toulousain et l'Église.

2.5. La révision du procès et la réhabilitation de Calas

Après la grande mobilisation que nous venons juste de raconter, il ne reste à Voltaire que d'obtenir la révision du procès et de réhabiliter Calas.

L'auteur se tient en contact épistolaire avec les avocats Pierre Mariette, Jean-Baptiste-Jacques Élie de Beaumont et Loyseau de Mauléon, qui diffusent des documents tenus à sensibiliser l'ambiance judiciaire à la cause des Calas. Un pourvoi en cassation au nom de Donat Calas, contrôlé par Voltaire et rédigé par les avocats, est soumis au Conseil des parties, lequel, en mars 1763, décide à l'unanimité la révision du procès : le parlement

⁵ Lettre de Voltaire au comte et à la comtesse d'Argental, 7 août 1762 (Correspondance) dans B. Garnot *Voltaire et l'Affaire Calas : les faits, les débats, les enjeux*, Hatier, Paris, p.43

toulousain doit envoyer les pièces de la procédure mais aussi expliquer les motifs pour lesquels on l'a arrêtée.

Autre victoire : le 4 juin 1764, l'arrêt qui condamnait Calas est cassé par le Conseil privé, qui le soumet au rejuger du tribunal des requêtes de l'Hôtel de Versailles. Une nouvelle procédure, dirigée par le maître des requêtes Racquencourt, prend maintenant en considérations des témoignages nouveaux, tous soutenant l'innocence de Jean Calas et confirmant l'attachement de son fils au protestantisme.

La troisième, définitive victoire, on l'a le 9 mars 1765 : trois ans après sa condamnation Jean Calas est réhabilité à l'unanimité, tous les accusés de sa famille sont libérés et le roi Louis XV leur accorde 36 000 livres de dédommagement.

Justice a été faite : Voltaire a finalement réhabilité un innocent et « écrasé l'infâme ».

L'Affaire Calas s'est finalement conclu et, aujourd'hui, l'innocence de Calas n'est plus doutée. La question de l'erreur judiciaire suscite des angoisses depuis longtemps, car il s'agit d'un risque qu'on peut prendre même dans notre contemporanéité et qui fait trembler les fondements de notre morale.

Résolu, ferme, impliqué comme un vrai intellectuel engagé dans les questions politiques et sociales de son temps, Voltaire est intervenu ayant à l'esprit un objectif principal, celui d'attaquer l'Église. Certes, son intérêt c'était de défendre un innocent aussi et de provoquer une réflexion sur l'injustice, mais cela ne venait qu'au second plan.

Chapitre 3 : L’Affaire Dreyfus : Émile Zola à la défense d’un juif innocent

L’Affaire Dreyfus constitue l’une des erreurs judiciaires les plus éclatantes du XIX^e siècle.

Dans ce chapitre, nous en racontons les étapes fondamentales, tout en surlignant le rôle joué par le plus grand écrivain engagé de l’époque : Émile Zola.

Courageux, provocateur, poussé par sa soif de justice et de vérité, l’auteur sera même emprisonné. Néanmoins, ce sera grâce à son obstination, à son : « Vous non, mais moi si ! »⁶ que l’innocence du capitaine Dreyfus sera prouvée.

3.1. Une torture immotivée : Alfred Dreyfus se raconte dans *Cinq années de ma vie*

Cinq années de ma vie, journal écrit et publié par Alfred Dreyfus lui-même en 1901, raconte les événements qui se sont passés du lundi 15 octobre 1894, date de l’arrestation du capitaine, jusqu’au mercredi 20 septembre 1899, lorsqu’il a été libéré.

Avec lucidité et grande objectivité, le jeune Dreyfus raconte la torture immotivée qu’il a subi, ne parlant pas d’injures antisémites. Effectivement, que l’on croit ou non, il a été condamné pour trahison, peu important ses origines. Cependant, comme on le verra plus tard, son arrestation semble être marquée par une sorte de racisme et d’antisémitisme : Dreyfus, capitaine d’origine juive, c’est la proie la meilleure à capturer, l’accusé d’haute trahison parfait, exactement parce qu’il est un juif.

L’Affaire Dreyfus c’est une affaire au caractère turbulent : commencée officiellement avec le procès du 22 décembre 1894, elle ne resonnera au grand public que vers la fin du siècle, grâce à l’importance que Zola lui donne et aux premières batailles dreyfusardes. Toutefois, l’Affaire ne se terminera que le 12 juillet 1906, jour de la prononciation de l’arrêt solennel par la Cour de cassation française.

Quelques extraits tirés de *Cinq années de ma vie*⁷

« À mes enfants. Je raconte uniquement dans ces pages ma vie pendant les cinq années où j’ai été retranché du monde des vivants. »

Ainsi commence le journal d’Alfred Dreyfus, né à Mulhouse, en Alsace, en 1859.

Dreyfus raconte son enfance comme une période de sa vie qui « s’écoula doucement », protégé par sa mère, son père, ses sœurs et ses frères plus âgés et aimables.

⁶ Il s’agit de la réplique d’André Marcon interprétant Zola dans le film *J’accuse* (2019), dirigé par Roman Polanski.

⁷ Tous les extraits cités dans ce sous-chapitre sont tirés de A. Dreyfus, *Cinq années de ma vie*, La Découverte, Paris.

Après la guerre de 1870, la famille Dreyfus obtient la nationalité française et s'installe à Paris, où le jeune Alfred poursuit ses études. Le 21 avril 1890, il épouse Lucie Hadamard, « compagne dévouée et héroïque » et finalement, en 1893, il entre comme stagiaire à l'état-major de l'armée.

« La carrière m'était ouverte brillante et facile [...]. Curieux de toutes les manifestations de l'esprit humain, je me complaisais aux longues lectures durant les chères soirées passées auprès de ma femme [...]. Tout dans la vie me semblait sourire. »

Dreyfus conclut la description de la première partie de sa vie, marquée aussi par l'arrivée de ses deux enfants, Jeanne et Pierre. Tout se déroule aisément, donc, jusqu'au 13 octobre 1894 : le capitaine reçoit une note de service qui l'invite à se rendre le lundi 15 octobre 1894 au ministère de la Guerre, en tenue bourgeoise. Cela l'étonne, mais obéissant, après avoir embrassé son fils à son insu pour la dernière fois, il y va.

« [...] bien souvent, dans mes nuits de douleur et de désespoir, j'ai revécu cette minute où j'avais serré dans mes bras pour la dernière fois mon enfant. »

Ce qui se passe dans ce jour va marquer presque irrémédiablement la vie du jeune capitaine. Il nous le raconte précisément : reçu par le commandant Picquart, le commandant du Paty de Clam et trois personnes en civil à lui complètement inconnues – M. Cochefert, chef de la Sûreté, son secrétaire et l'archiviste Gribelin – Dreyfus commence à écrire une lettre dictée par du Paty, qui l'observe attentivement. Il s'agit du fameux « bordereau », la preuve qui attesterait la culpabilité de Dreyfus.

« Au cours de la dictée, le commandant m'interpella vivement, me disait : « Vous tremblez. » (Je ne tremblais pas) [...] Aussi lui répondis-je : « J'ai froid aux doigts ». Comme je continuais à écrire sans présenter aucun trouble, le commandant du Paty tenta une nouvelle interpellation [...]. »

Avec ses nombreuses interpellations, le commandant veut piéger le capitaine : comme il l'expliquera au Conseil de guerre de 1894, selon lui Dreyfus avait démontré tout son sang-froid, le même qu'il avait eu en trahissant sa nation. La dictée toute seule est suffisante pour condamner et arrêter l'homme, sous l'accusation de haute trahison.

C'est à partir de ce moment que la *torture immotivée* d'Alfred Dreyfus commence.

Tout d'abord, le jeune homme est incarcéré dans la prison du Cherche-Midi, accompagné par le commandant Henry, qui avait assisté, caché, à toute la mise en scène précédente.

« À mon arrivée dans la prison [...] je fus mis au secret le plus absolu ; toute communication avec les miens me fut interdite [...]. Quand je me vis dans cette sombre cellule, sous l'impression atroce de la

scène que je venais de subir et de l'accusation monstrueuse portée contre moi [...] je tombais dans un état de surexcitation terrible, je hurlai de douleur. »

Comme le témoigne la lettre du 5 décembre 1894, Dreyfus est optimiste. Il espère voir son « martyr » s'achever, mais, malheureusement, ce n'est pas ce qu'il se passe deux semaines après, le 19 décembre 1894, jour du commencement des débats du procès : à l'unanimité, on condamne Dreyfus à la déportation perpétuelle et à la dégradation militaire, arrivée précisément le 5 janvier 1895. Seulement quatre années plus tard, découvrira-t-il, qu'il avait été condamné aussi à cause de certains documents secrets, inconnus à la défense, passés illégalement aux juges sous l'ordre du général Mercier.

« Mon désespoir fut immense ; la nuit qui suivit ma condamnation fut une des plus tragiques de ma tragique existence. »

Un malheur, une torture, une ignominie, c'est avec ses mots qu'Alfred et sa femme Lucie décrivent ce qui a bouleversé leurs vies. Une torture qui s'avive encore plus lorsque le désormais ex capitaine Dreyfus commence sa déportation à l'île de Ré et successivement à l'île du Diable, à partir de l'hiver 1895 jusqu'à l'automne 1896.

Renfermé dans sa prison, au large de la Guyane française, après des mois terribles et des fièvres brûlantes et insupportables, le 27 septembre 1895, le jeune homme écrit :

« Un supplice pareil finit par dépasser la limite des forces humaines. C'est renouveler chaque jour les angoisses de l'agonie, c'est faire descendre un innocent tout vivant dans la tombe. »

Il faudra attendre le printemps 1896 pour que les événements commencent à changer.

En mars 1896, le lieutenant-colonel Picquart, nouveau chef du service de renseignements, identifie un espion au service de l'Allemagne, Esterhazy. Il comprend, peu à peu, grâce à un « petit bleu » - ou lettre pneumatique - que c'est lui, très probablement, le vrai coupable de toute cette affaire.

La mobilisation pour la révision du procès et la réhabilitation du capitaine Dreyfus commence à partir du 6 novembre 1896, lorsque Bernard Lazare, l'un des défenseurs de Dreyfus par excellence, publie une brochure, *Une erreur judiciaire. La vérité sur l'affaire Dreyfus*. Successivement, *Le Matin* publie aussi une photographie du « bordereau », que nous avons cité précédemment, qui facilite l'identification d'Esterhazy. Enfin, n'oublions pas *J'accuse !*, l'article le plus célèbre de toute l'Affaire, publiée par Émile Zola dans *L'Aurore*, journal dirigé, parmi les autres, par Georges Clemenceau, futur premier ministre de France.

Après cinq années d'injustice, le 3 juin 1899, la condamnation contre Alfred Dreyfus est finalement annulée. Il y a, selon les chambres, des faits nouveaux qui démontrent l'innocence de l'homme, renvoyé devant le Conseil de guerre de Rennes.

Ainsi se décrit-il le jour du 5 juin 1899 dans son journal, après avoir reçu la bonne nouvelle :

« Ma joie fut immense, indicible, J'échappais enfin au chevalet de torture où j'avais été cloué pendant cinq ans [...]. De mon histoire je ne savais rien. J'en étais resté à 1894. »

Alfred est joyeux, ému, il cite même Zola :

« Je lus le procès de Zola [...]. Je vis comment Zola fut condamné pour avoir voulu et dit la vérité [...]. »

Dans cette partie de son journal, pris par son optimisme, encore ignorant de ce qui va se passer pendant le procès de Rennes, il exprime sa gratitude et son admiration pour tous ceux qui lui avait cru et l'avait défendu.

Le procès de Rennes, le dernier qui voit Dreyfus physiquement impliqué, se déroule du 7 août au 9 septembre 1899 : inexplicablement et « malgré l'évidence la plus manifeste, contre toute justice et toute équité », comme le dit Dreyfus lui-même, il est condamné avec cinq voix contre deux.

« Deux voix cependant se prononcèrent pour moi. Deux consciences furent capables de s'élever au-dessus de l'esprit de parti pour ne regarder que le droit humain, la justice [...]. Quant au verdict, que cinq juges ont osé prononcer, je ne l'accepte pas. »

Motivé et poussé par sa soif de justice encore une fois, l'homme décide de signer un pourvoi, nécessaire pour requérir la révision de la condamnation à la Cour de cassation, qu'il a dû toutefois retirer le 12 septembre 1899, lorsqu'il apprend que le Président de la République Loubet voulait le gracier. Une semaine après, Dreyfus est gracié est libéré, mais il parvient à faire publier une note, surlignant sa volonté invincible :

« [...] Je vais continuer à poursuivre la réparation de l'effroyable erreur judiciaire dont je suis encore victime. [...] Mon cœur ne sera apaisé que lorsqu'il n'y aura pas un Français qui m'impute le crime abominable qu'un autre a commis. »

Finalement, après douze années de batailles, le 12 juillet 1906, la Cour de cassation déclare solennellement l'innocence de Dreyfus.

3.2. *J'Accuse ! : Zola fait marcher la Vérité*

Comme nous l'avons expliqué auparavant, l'Affaire Dreyfus éclate en 1894, lorsque le capitaine Alfred Dreyfus est accusé de « haute trahison ». Plus précisément, les soupçons croissent dans les derniers jours de septembre 1894, au moment où une lettre, probablement un document d'espionnage, arrive de l'ambassade allemande de Paris jusqu'à l'attaché militaire Maximilian von Schwartzkoppen. La lettre contient des secrets qu'un officier français seulement peut connaître si bien ; donc, avec la mise en scène de la dictée, que nous avons racontée dans le sous-chapitre précédent, on décide finalement d'accuser Dreyfus, aussi à l'aide d'un dossier de documents secrets qui persuadent les juges. Ici, il y aurait une pièce écrite par Schwartzkoppen, parlant de « *ce canaille de D.* », probablement Dreyfus lui-même.

Presque deux années plus tard, le colonel Picquart, nouveau chef du service de renseignements, cherchera à aider le jeune capitaine et à démontrer son innocence, mais en vain. En fait, ses supérieurs s'opposent à la découverte de la vérité et nient la ressemblance de l'écriture du vrai coupable, le commandant Esterhazy, à celle du document d'espionnage retrouvé en 1894, le « bordereau ». Malgré l'hostilité des supérieurs, Picquart s'adresse à un avocat, Leblois, lequel, en désobéissant l'ordre de silence du colonel, raconte tout à Scheurer-Kestner, l'un des vice-présidents du Sénat français, alsacien et patriote comme Alfred Dreyfus. Voilà, donc, comme se présentent les faits avant l'intervention de Zola. L'Affaire Dreyfus proprement dite éclate le 15 novembre 1897 et ceux que l'on appelle les « dreyfusards » décident, donc, de s'adresser à l'auteur, qui, l'année précédente, avait publié dans le *Figaro* un article dénonçant l'antisémitisme, intitulé « Pour les juifs ».

Cependant, Zola, en 1897, n'est plus si jeune, il a cinquante-sept ans, il s'est installé et il est candidat à un fauteuil académique. Dans un premier moment, il renonce à s'engager et croit à la version commune, celle de la culpabilité de Dreyfus, mais, une fois le « bordereau » sous les yeux, l'évidence le frappe : Esterhazy c'est à accuser. Il décide ainsi de mener sa campagne pour la vérité ; l'Affaire Dreyfus, dit-il dans son roman *Vérité* (1902), n'est pas une « historiette » comme le disent les anti dreyfusards, il s'agit de « l'histoire d'un juif crucifié ». Finalement, Zola s'engage, même si son attitude et son tempérament ne jouent pas à sa faveur. Effectivement, l'auteur, l'un des plus aimés de France, est bien fort seulement lorsqu'il écrit, mais il manque de capacités oratoires et de sang-froid s'il

se trouve à devoir expliquer oralement ce qu'il veut défendre. Pourtant, c'est exactement cet homme-ci, fort et faible en même temps, qui combat et va au secours d'un innocent.

Pourquoi le fait-il ? Quelle est la raison première qui le pousse ?

Selon les experts, en réhabilitant Dreyfus, Zola répond à un commandement intérieur : la réhabilitation du jeune capitaine symbolise aussi sa propre réhabilitation en tant qu'écrivain. Il faut, il *faut vraiment*, donc, que cet innocent soit réhabilité : « *La vérité est en marche* » affirme-t-il, « *et rien ne l'arrêtera* ».

J'Accuse... ! La Vérité en marche⁸

Lorsque Zola décide de s'engager dans l'Affaire Dreyfus, il décide aussi de recueillir quelques articles, comme le dit lui-même, pour contribuer au dossier de l'affaire.

« Et, je le répète, ces articles ne sont eux-mêmes qu'une contribution au dossier en formation de l'affaire Dreyfus [...]. »

Il s'agit d'articles que Zola a publié entre 1897 et 1900 et qu'il veut que le public lise, non pour une question de publicité, mais de nécessité.

« Je crois nécessaire de recueillir, dans ce volume, les quelques articles que j'ai publiés sur l'affaire Dreyfus [...]. Lorsqu'un écrivain a porté des jugements et pris des responsabilités, dans une affaire de cette gravité [...], le strict devoir est pour lui de mettre sous les yeux du public [...] les documents authentiques [...]. »

L'auteur refuse toutes les offres d'argent. Pour lui, une telle question de lutte sociale n'a rien à faire avec la « monnaie » ; Zola se bat seulement pour « *une histoire si poignante, dont l'humanité entière a été bouleversée* » et accompagne les articles recueillis avec des faux titres et des notes d'explications pour leur donner de la cohérence et pour expliquer les circonstances qui l'ont poussé à les écrire.

Tout d'abord, le recueil commence avec un article en faveur de Scheurer-Kestner. Contre les nationalistes, qui ne veulent pas accepter une faute de la partie de l'armée et qui accusent le vice-président du Sénat de partialité à cause de ses origines en commune avec celles de Dreyfus, Zola écrit que si Scheurer, sage, bon et fort patriote, défendait le capitaine, alors c'était pour une bonne cause. Successivement, l'auteur, amusé par l'expression « syndicat », utilisée toujours par les nationalistes, afin d'indiquer les défenseurs juifs du juif Dreyfus qui voulaient blâmer l'armée française, écrit un article sur le vrai « syndicat ».

⁸ Tous les extraits cités dans ce sous-chapitre sont tirés de É. Zola, *J'Accuse... ! La Vérité en marche*, Éd. Complexe, Paris.

« Le capitaine Dreyfus est condamné [...] pour crime de trahison. [...] Et comme il est juif, c'est bien simple, les juifs qui sont riches et puissants, sans patrie d'ailleurs, vont travailler souterrainement, par leurs millions, à le tirer de l'affaire [...] en enveloppant la France d'un exécrationnel complot, pour obtenir la réhabilitation du coupable [...]. »

Voilà, parfaitement décrite, la conception du « syndicat » de la partie des nationalistes, à laquelle Zola oppose sa propre et véritable conception : le « syndicat » dont il parle c'est un groupe d' « hommes de bonne volonté » duquel il fait partie lui-même.

« [...] Deux des plus anciens sont MM. Bernard Lazare et le commandant Forzinetti. Ensuite, il y a eu M. Scheurer-Kestner et M. Monod. Dernièrement, on a découvert le colonel Picquart, sans compter M. Leblois. Et j'espère bien que, depuis mon premier article, je fais partie de la bande. »

Enfin, tous ceux qui ont envie de découvrir la vérité, tous les braves gens qui demandent justice font partie du « syndicat », le vrai syndicat.

Zola procède ensuite avec d'autres articles, tels que la *Lettre à la Jeunesse* et la *Lettre à la France*, destinées à mobiliser un public plus vaste. L'article le plus brûlant et fameux paraît toutefois le 13 janvier 1898 dans l'*Aurore*. C'est le jour de *J'Accuse !*

« Monsieur le Président, me permettez-vous [...] de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ? [...] Mais quelle tache de boue sur votre nom – j'allais dire sur votre règne – que cette abominable affaire Dreyfus ! [...] L'Histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis. »

Avec un ton résolu, Zola dénonce, comme il le sait bien faire, les injustices subies par Dreyfus. Il ose, il crie la vérité.

« Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. [...] Et c'est à vous, Monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. »

À l'aide de sa plume aimée, l'auteur raconte en détail tous les faits de l'affaire la plus scandaleuse de l'époque, de la condamnation de Dreyfus jusqu'à la découverte du colonel Picquart, qui a conduit à nommer l'affaire comme Affaire Esterhazy.

« Voilà donc, Monsieur le Président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. [...] J'abrège, car n'est ici, en gros, que le résumé de l'histoire dont les brûlantes pages seront un jour écrites tout au long. »

C'est dans sa conclusion que Zola, provocateur, lance sans craintes des accusations bien fondées :

« Mais cette lettre est longue, Monsieur le Président, et il est temps de conclure. »

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire [...]. J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle. »

Ainsi, il continue en accusant tous ceux qui savaient de l'innocence de Dreyfus et se sont tus, tels que le général Billot, le général de Boisdeffre et le général Gonse.

Zola sait que ce qu'il est en train d'écrire dans cet article n'est pas légal, pourtant il ne renonce pas à dire la vérité si tant attendue.

« En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi [...] qui punit les délits de diffamations. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse [...] ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malveillance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice. »

Avec cette lettre, l'auteur ne demande que de la lumière, celle de la vérité. Son but est celui d'ouvrir un vrai procès public, de solliciter les civiles. Tout cela lui coûtera une condamnation à un an de prison et quelques insultes de la part des quotidiens nationalistes, comme *L'Echo de Paris* ou *Le Gaulois*, mais peu importe : justice sera faite.

Le « cri de mon âme », comme il l'appelle, c'est-à-dire l'article du 13 janvier 1898, fait partie de notre histoire : sans ces pages touchantes, provocatrices et pleines de courage comme leur auteur, Alfred Dreyfus serait mort en tant que coupable.

Après l'engagement dans cette affaire, Zola avoue d'être « un homme meilleur » et c'est exactement ce Zola-ci qui nous intéresse aujourd'hui : celui que, tout en réhabilitant le jeune capitaine, est réussi à répondre au grand désir de sa conscience d'écrivain de réhabiliter soi-même.

3.3. Gloire à Zola ! : L'épilogue de l'Affaire Dreyfus

Avec son article, Émile Zola a réussi à faire parler non seulement de soi-même, mais aussi et surtout de l'erreur judiciaire qui a vu condamné injustement un « juif innocent ».

Comme nous l'avons dit, l'affaire Dreyfus se conclut le 12 juillet 1906, la Cour de cassation déclarant solennellement l'innocence d'Alfred Dreyfus.

Quant à Zola, son intervention mérite certes un éloge particulier : le 13 juillet 1906, à la Chambre, le député Jules-Louis Breton propose une nouvelle loi, décidant que les cendres de Zola doivent être transportées au Panthéon. L'auteur doit être glorifié et honoré.

Cette proposition de loi attire bientôt les critiques de la droite nationaliste et des « ennemis » de Zola, premier entre tous les autres, Maurice Barrès, selon lequel, la canonisation de Zola symboliserait la victoire politique du « dreyfusisme ». Il soutient que, grâce à *J'Accuse*, Zola s'était fait de la publicité et que la transportation de ses cendres au Panthéon signifierait de déshonorer le monument.

Zola a donc des ennemis politiques et littéraires au Parlement même, mais ses défenseurs dreyfusards, comme par exemple Jean Jaurès, savent le racheter : il ne faut pas s'arrêter à quelque citation tirés des œuvres des grands auteurs comme Zola, mais il faut comprendre le contexte, les conditions dans lesquelles il a écrit. Cela vaut pour *J'Accuse* aussi. Les débats pour l'adoption définitive de la proposition de loi présentée par Breton ont lieu à partir du 20 novembre 1906, lorsque le sénateur Boissy d'Anglais fait honneur à Zola en tant qu'écrivain héroïque, symbole des valeurs républicaines :

« Ce n'est pas, je le répète, pour son œuvre littéraire qu'il mérite l'honneur suprême que votre commission vous propose de lui rendre. La place de Zola est au Panthéon, à côté de Voltaire, qui défendit Calas soumis au supplice de la roue [...]. »⁹

Au cours d'un débat long, âpre et violent, le sénateur souligne la valeur politique de la panthéonisation de Zola pour laquelle le Parlement est compétent :

« Nous n'avons point à juger le mérite littéraire de l'écrivain. Nous sommes un corps politique et nous avons à dire si Zola a bien mérité de la patrie. [...] le transfert au Panthéon des restes du grand citoyen [...] Ce sera l'épilogue du drame où la France s'est débattue si longtemps et dont, grâce à une poignée d'apôtres intrépides de la vérité et de la justice en tête desquels Zola s'est placé, elle est enfin sortie à son honneur. »¹⁰

⁹ *Débats* 1906 dans A. Pagé, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

¹⁰ *Id.*

La majorité des parlementaires sont d'accord, Zola est à transférer à côté des plus grands auteurs français, dans l'un des monuments les plus importants de la ville.

Comme Boissy d'Anglais, le sénateur et maître de conférences en littérature aussi, Eugène Lintilhac, souligne la valeur exemplaire de ce que Zola a fait, son soif de vérité, comme écrivain et comme homme aussi :

« L'auteur, vous le savez, avait pour unique devise la vérité : mais c'était aussi celle que pratique l'homme [...] de la manifester sur la place publique. [...] Il y avait là toutes sortes de risques à courir, pour sa personne et pour son œuvre, pour son repos, pour sa vie peut-être et même pour sa gloire. Il risqua tout. »¹¹

Zola est un « chercheur de la vérité », tel que le définit son partisan Jaurès, contre les attaques de Maurice Barrès, ce qui l'a fait victime d'haine. C'est dans cette passion pour la vérité que l'auteur a réuni son art comme sa vie personnelle :

« [...] il s'était dit : J'ai cherché à être dans l'art l'homme de la vérité ; je dois faire pour l'honneur de l'art lui-même la preuve que nous ne sommes pas des dilettantes et des virtuoses et que la vérité que nous voulions mettre dans notre œuvre, nous voulons la mettre dans notre vie. »¹²

Enfin, le dernier politicien à prendre la parole dans ces longs débats est Georges Clemenceau, président du Conseil et ami de Zola. Lui aussi, avec un discours exceptionnel, rend hommage au courage de son ami et conclut en légitimisant l'entrée de l'écrivain au Panthéon :

« [...] Je le sais moi, je l'ai vu de près, Zola [...] J'étais là quand il a été condamné [...] Voilà ce qu'il a fait, cet homme [...] il eût affronté l'humanité tout entière pour la justice et pour la vérité [...] Zola aimait la vérité – il en a fait la preuve aux dépens de sa chair et de son cœur. Quand il a écrit sa lettre « J'accuse » je peux l'avouer, je l'ai désapprouvé, moi, le soir même.

[...] Je me rappelle l'unique parole qu'il a prononcée ; il a dit « je continuerai ». Il a continué et, grâce à lui, la vérité, la justice ont triomphé. Eh bien ! maintenant, allez faire la critique de ses œuvres, allez faire la critique de ses actes ; il reste une chose que vous ne pouvez pas entamer [...] : l'acte d'une conscience, d'une conscience noble, courageuse, qui a honoré son temps et son pays. »

Tous sont frappés par ce discours, faite exception pour les nationalistes obstinés, qui ne reconnaissent pas la grandeur du geste de Zola.

Les discours et l'éloquence de Jaurès et de Clemenceau sont décisifs pour les votes des députés de la Chambre ; finalement 356 voix contre 164 demandent la panthéonisation de Zola et l'utilisation des crédits alloués pour ce projet.

¹¹ *Id.*

¹² *Id.*

3.3.1. La panthéonisation, une cérémonie *bruyante*

Initialement prévue pour le 27 juin 1907, la date de la cérémonie solennelle est fixée le 4 juin 1908, un jour de printemps, comme le veut Alexandrine Zola, veuve du grand écrivain. Seulement une vingtaine de parlementaires sont présents, mais la présence du capitaine Dreyfus renforce la propagande autour de l'évènement.

L'exhumation du corps de Zola a lieu le jour précédent, le 3 juin 1908, à la présence de sa femme et de ses deux enfants. Après quelques imprévus, le fourgon contenant le cercueil de l'auteur part et, une fois arrivé au pont d'Arcole, avant de traverser rue Saint-Jacques, il devient l'objet de quelques protestations hostiles. La foule crie : « À bas les juifs ! À bas Zola ! ». L'hommage que la République veut rendre à Zola suscite donc une haine implacable ; les nationalistes ont réussi à susciter les foules. Dans *Le Gaulois*, Maurice Barrès, nationaliste et ennemi de Zola par excellence, écrit :

*« C'est une ignoble leçon donnée solennellement en plein quartier latin à la jeunesse française. »*¹³

Une fois le fourgon arrivé sur la place du Panthéon, on entend d'autres cri, mais heureusement, cette fois il s'agit de cris de : « Vive Zola ! ». Madame Zola descend et attend le corps de son mari, entourée par Alfred Dreyfus, sa femme, son frère Mathieu et le musicien, cher ami de Zola, Alfred Bruneau. Au moment où le corps entre dans le monument, il est reçu par MM. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts et Maurice Le Blond, représentant du ministre de l'Intérieur.

La cérémonie de l'exhumation terminée, Madame Zola décide de rester au Panthéon pour veiller le corps avec quelques amis et le capitaine Dreyfus. Le calme est finalement rétabli et tout est prêt pour le lendemain.

Le matin du 4 juin 1908, les invités officiels arrivent au Panthéon ; entre eux, il y a le chef de l'État, les présidents des Chambres, les ministres... il y a du calme absolu.

La cérémonie commence lorsque le Président de la République prend sa place et que l'orchestre, conduite par Bruneau, achève la marche funèbre. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Gaston Doumergue, lit donc son discours évoquant, encore une fois, l'héroïsme de Zola :

« Le progrès de l'humanité sort de ces batailles. [...] C'était la conviction, la foi profonde de Zola, celles qui l'ont soutenu aux heures d'angoisses et qui l'ont gardé du découragement quand les voiles

¹³ A. Pagés, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

s'épaississaient devant l'image de la vérité. C'est à l'héroïsme [...] que nous avons voulu rendre hommage. »¹⁴

Après le discours, l'orchestre reprend à jouer et tout semble se dérouler parfaitement : la famille Zola, les invités, les ministres suivent le protocole. Cependant, au moment où le Président de la République répond au salut du général Dalstein, gouverneur de la ville de Paris, un fort bruit se produit : quelqu'un a tiré !

Émile Zola raconté avec les yeux de sa fille :

Avant de poursuivre avec les détails de la panthéonisation et de parler du coupable du coup tiré pendant la cérémonie, Grégori, il est intéressant de donner la voix à une personne qui, entre tous, connaissait Émile Zola le mieux : sa fille Denise.

Pour évoquer la cérémonie de la panthéonisation, en 1927, Denise écrit dans son *Vie d'Émile Zola* (réédité en 1931, sous le titre *Émile Zola raconté par sa fille*) :

« [...] Quelle honte pour ceux qui poussaient ces cris odieux contre un mort ! Et quelle indignation soulevait nos amis ! Cette translation, qui aurait dû s'accomplir dans un calme imposant, se trouvait encore grandie par les sifflets et les injures. [...] La musique de Bruneau emplissait les voûtes sonores de son ample symphonie. La cérémonie s'achevait dans un calme auguste, lorsqu'un misérable tira sur Alfred Dreyfus et le blessa au bras. »

Denise et Jacques, nés respectivement en 1889 et en 1891 du lien avec Jeanne Rozerot, représentent la tendresse et le refuge absolu pour Zola, qui garde sa vie personnelle très privée. Jeanne est la mère de ses enfants, tandis qu'Alexandrine est son épouse, celle qui a partagé les moments les plus difficile avec lui, la créatrice et hôtesse des soirées de Médan. C'est toujours Alexandrine qui fait rencontrer à Denise son mari, Maurice Le Blond, dévoué lui aussi à la mémoire de son célèbre beau-père.

Dans son livre, Denise met en lumière le parcours personnel et intellectuel de son père, sa grande sensibilité, le rôle qu'il a joué dans l'affaire Dreyfus, ses joies, ses luttes, ses douleurs. Tout cela pour défendre l'homme et l'écrivain Zola, combattu entre l'amour qu'il voulait donner à sa femme comme à la mère de ses enfants :

« La vie de Zola déchirée entre sa femme et sa nouvelle petite famille fut extrêmement pénible. C'était un grand cœur tendre, d'une bonté excessive qui doublait pour lui le chagrin des autres ; il ne pouvait voir souffrir sans en être bouleversé. Il plaint sa femme, mais il se plaint aussi, et il songe désespérément à Jeanne et à ses enfants. »¹⁵

¹⁴ *Le Temps*, 4 juin 1908 dans A. Pagé, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

¹⁵ *Émile Zola raconté par sa fille*, 1931 dans A. Pagé, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

Pour ce qui concerne en revanche la femme de son père, Denise écrit :

« Elle fut pour Zola la grande tendresse dont son front avait besoin ; elle l'accueillait au foyer calme [...] avec son beau sourire, ses yeux clairs, sa belle jeunesse, son amour admiratif. [...] Jeanne Rozerot a élevé ses enfants [...] Elle - (Alexandrine) - vécut, ignorée, dans l'ombre de Zola ; elle restera dans l'histoire de sa vie comme la douceur de ses dernières années, l'inspiratrice des nouveaux évangiles de la cité future. »¹⁶

Après cet hommage à Alexandrine, madame Le Blond-Zola nous parle aussi du moment où son père avait composé le fameux *J'Accuse...* ! Elle avait seulement neuf ans, mais s'en souvient très bien :

« Il mit à le composer un jour et deux nuits. [...] Il trouve les mots vengeurs et les formules éclatantes. L'écrivain se donne tout entier. [...] Ici, il apparaît complet, dans toute sa bonté et dans toute sa force, avec toute son humanité et avec tout son génie. »¹⁷

La petite Denise connaît bien les moments de tempête que son père a traversé, elle a entendu les cris et les injures près de leur maison, après la condamnation de l'écrivain :

« Je revois mon père après sa condamnation nous attirer dans ses bras, Jacques et moi, et nous promettre des montres sur lesquelles on graverait cette date glorieuse. C'était ainsi qu'il désirait la commémorer à jamais dans nos cerveaux d'enfants : « Mon fils, ma fille, soyez fiers ! On m'a condamné pour avoir voulu la vérité et la justice. » »¹⁸

Dans ces pages, Denise Le Bond-Zola a fait revivre son père, un homme avec la passion du peuple, des justes causes, un homme mais surtout un père bon et noble.

Un homme, qui, comme le dit sa fille, a toujours chercher à rejoindre la Vérité : « la vérité en littérature, la vérité humaine, toute la Vérité. »¹⁹ et qui mérite donc un hommage digne de lui, tel que la panthéonisation.

3.3.2. Le coup de Grégori : une offensive antidreyfusarde ?

Nous sommes donc le 4 juin 1908. Au Panthéon, le grand écrivain engagé Zola est « panthéonisé ». Comme nous le disions auparavant, la cérémonie se déroule dans le silence absolu et dans le respect du protocole. Cependant, quelqu'un, un « misérable », comme le définit Denise Le Blond-Zola, tire un coup.

La foule s'agite, la balle frappe l'avant-bras droit du capitaine Dreyfus et Georges Clemenceau se place devant la veuve Zola pour la protéger. L'homme qui a frappé le

¹⁶ *Id.*

¹⁷ *Id.*

¹⁸ *Id.*

¹⁹ *Id.*

capitaine réussit à s'échapper et en dehors du Panthéon, un bruit se répand soudainement : un attentat a été commis. Pendant toute la journée, un nom résonne dans la ville : Grégori. Qui est-il ? Ses coups, symbolisaient-ils une offensive anti dreyfusarde ?

Louis-Vincent-Anthelme Grégori est né en 1842, à Belley. Il est à moitié italien, comme Zola, tant détesté des nationalistes, et, pourtant, après sa licence en Lettres et quelques années d'enseignement, il entre travailler dans *Le Gaulois*, quotidien de droite, comme spécialiste des questions militaires.

Grégori n'a pas de passé politique, ni avait-il participé à l'affaire Dreyfus, mais, malheureusement, il est antisémite, point en commune avec toute la droite extrême.

Après l'attentat au Panthéon, l'homme, renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine pour être jugé, le 10 et 11 septembre 1908, expliquera ainsi son geste :

« Le lendemain, 4 juin, au Panthéon, j'eus le spectacle qu'on a qu'une fois dans sa vie : le président de la République dite française, les ministres, les sénateurs et députés, les corps constitués, la magistrature, les ambassades, les délégations d'officiers de tous grades de l'armée de terre et de mer, aux pieds du catafalque de Zola et autour de Dreyfus. Selon ma formule à la cour d'assises, Dreyfus pouvait dire : « L'État c'est moi »²⁰

Aidé par l'avocat Joseph Ménard, Grégori avoue qu'il a tout prémédité et qu'il a tiré non pour tuer Dreyfus en tant que tel, mais le « dreyfusisme », que lui et Zola représentaient. L'homme admet aussi qu'il ne s'est pas repenti et qu'il agirait de la même façon, « si les mêmes circonstances se reproduisaient ».

Pendant le procès, tout en étant devant un jury presque tout républicain, il n'oublie pas d'insulter Zola, en disant que la glorification qu'on lui avait réservée, seulement pour avoir écrit *J'Accuse*, était excessive et ajoute que c'était surtout le discours de Doumergue, que nous avons cité précédemment, qui l'avait poussé à accomplir son geste extrême.

Une chose très intéressante à noter c'est que, comme Grégori, son avocat aussi est plein d'haine pour Zola, contre lequel il avait perdu pendant le procès de 1898, en défendant Ernest Judet, qui avait calomnié l'écrivain. Dans sa plaidoirie en septembre 1908, il dit :

« [...] Cet homme né avec la tare, ce Français d'hier, ce métèque, il n'est venu dans notre pays que pour pétrir l'ordure et en faire de l'argent. C'est cet homme qu'on a conduit au Panthéon, béatifié, canonisé [...] »²¹

²⁰ Extrait tiré de la brochure *Procès du Panthéon* dans A. Pagé, *Émile Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

²¹ *Id.*

Malgré les tentatives de Ménard de transformer son assisté en victime, l'avocat général Théodore Lescouvé réussit à lire la vérité et peint un portrait sévère de Grégori.

Selon lui, l'homme aurait utilisé la Cour d'assise comme un théâtre, il avait rêvé de la gloire inutile, dans la tentative de reprendre l'affaire Dreyfus, appartenant désormais à l'Histoire. De plus, ses gestes confirment la préméditation d'une vraie tentative d'assassinat. Toutefois, Lescouvé, demande tout simplement une condamnation pour « coups et blessures », qui prévoit de deux à cinq ans de réclusion :

« Si je croyais que Grégori ait voulu tuer, je vous demanderais d'être sévère. Cependant, quand je vois la vie de cet homme, cette conscience exaltée et troublée, je suis pris par un doute, et je vous demande de ne pas être impitoyables. »²²

L'avocat général croit en fait que tout ce que Grégori a fait, il l'a fait pour vanité.

D'autre part, quelle autre peut être la raison d'un homme qui dit à la police : « J'ai voulu faire du bruit et provoquer une manifestation violente » ?

Lescouvé conclut donc ainsi son discours :

« Eh bien ! messieurs les jurés, il faut arrêter de telles manifestations. Vous mettez un terme, en condamnant Grégori, aux agitations fratricides qui ont arrêté un moment ce pays dans sa marche vers son idéal éternel de justice et de liberté. »²³

L'avocat est très indulgent, mais son indulgence sert pour que Grégori ne soit transformé en martyr par les antidreyfusards.

Ces derniers, tels que Barrès et Maurras, avaient en fait créé un nouveau groupe et son journal correspondant, l'Action Française, afin de réviser la révision de l'affaire Dreyfus. Les deux coups de Grégori leur donnent la possibilité de le faire, en s'appuyant sur l'article 445 du Code d'instruction criminelle. Selon cet article : « Si l'annulation de l'arrêt à l'égard d'un condamné vivant ne laisse rien subsister qui puisse être qualifié de crime ou délit, aucun renvoi ne sera prononcé ». La logique des antidreyfusards c'était que, vu que Dreyfus était vivant et que le crime avait été reconnu et reconduit à Esterhazy, on devait prononcer le renvoi devant un juge. Rien de plus controversé : accuser un homme d'avoir commis un crime, seulement parce que ce crime existait.

L'année 1908 c'est donc une année symbolique pour les nationalistes obstinés : premièrement la panthéonisation de Zola et puis, l'inauguration de la statue de Bernard Lazare,

²² *Id.*

²³ *Id.*

dreyfusard, à Nîmes. Même dans ce cas, les antidreyfusards organisent une contre-offensive et vandalisent la statue, le 14 juillet 1909. Dans leur journal, ils écriront :

« *Le Juif hideux qui [...] a préféré, comme il le devait, un seul de ses coreligionnaires à un pays qui n'était pas le sien, mais le nôtre à nous Français de France, ce Juif ne pouvait imposer éternellement son image à ces fières et nobles populations du Midi parmi lesquelles il avait pu naître, mais dont il n'avait ni l'âme, ni les intérêts, ni le sang.* »²⁴

En conclusion, on peut dire que, malgré toutes les tentatives de reprise de l'affaire, malgré les graves attaques et contre-offensives antidreyfusardes et malgré tous les mots gaspillés par les nationalistes dans leur journal, le débat sur l'Affaire Dreyfus était fermé.

Finalement, la République, le Droit et la Justice avaient gagné.

3.3.3. La musique de Bruneau : un hommage à l'ami révolutionnaire

Vingt-cinq ans après la cérémonie du Panthéon, le musicien Alfred Bruneau prononce un discours pour rappeler l'ami Zola, sous requête de ses enfants Denise et Jacques.

Bruneau, comme tous ceux qui avaient connu l'écrivain, le décrit courageux et tenace. Lui, il le connaissait très bien Zola : il l'est l'un des derniers amis intimes de l'auteur, qui l'entourent avant de mourir et le 4 juin 1908, il décide de lui rendre un hommage musical symbolique. Nous allons maintenant l'analyser.

La cérémonie s'ouvre avec *La Marseillaise* et se ferme avec *Le Chant du Départ*, deux chants révolutionnaires. Au centre, il y a la marche funèbre de la *Symphonie héroïque* et le finale de la *Symphonie avec chœurs* de Beethoven. Enfin, inséré dans ce magnifique programme, il y a le prélude de *Messidor*, composé par Bruneau lui-même. Toutes les pièces sont interprétées par l'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire et les chœurs de l'Opéra de Paris, sous la direction de Georges Marty.

Commençons maintenant à regarder les pièces musicales jouées.

La Marseillaise

La Marseillaise, hymne national et chant révolutionnaire par excellence, c'est la musique parfaite pour ouvrir une cérémonie consacrée à un écrivain comme Zola.

De plus, comme l'observe Bruneau, l'hymne paraît également dans un épisode du premier volume des *Rougon-Macquart* : *La Fortune des Rougon* :

« *Quand les derniers bataillons apparurent, il y eut un éclat assourdissant. La Marseillaise emplit le ciel, comme soufflée par des bouches géantes dans de monstrueuses trompettes qui la jetaient, vibrante, avec des sécheresses de cuivre, à tous les coins de la vallée. Et la campagne endormie s'éveilla en*

²⁴ *Les Statues dreyfusardes. Bernard Lazare martelé. L'Action française*, 16 juillet 1909 dans A. Pagé, *Émile Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

sursaut ; elle frissonna tout entière, ainsi qu'un tambour que frappent les baguettes ; elle retentit jusqu'aux entrailles, répétant par tous ses échos les notes ardentes du chant national. Alors ce ne fut pas seulement la bande qui chanta. [...] »²⁵

En outre, l'hymne est chanté aussi le 12 avril 1908, pendant l'inauguration d'un monument rendant hommage à Zola, une cérémonie préliminaire à celle du Panthéon, musiquée encore une fois par Bruneau. Dans cette occasion, l'hymne est dirigé par un autre cher ami de Zola, le compositeur Gustave Charpentier, dont la présence était symbolique.

En ouvrant, donc, la panthéonisation avec *La Marseillaise*, c'est comme si Bruneau aurait voulu souligner que *le jour de gloire* de l'ami Zola était finalement arrivé.

Messidor

Le prélude de *Messidor* est une opéra que Bruneau a composé sur un livret en prose de Zola, en 1897. La cérémonie du 4 juin 1908 c'est le lieu le plus juste pour l'entendre, spécialement si l'on considère que la pièce avait été retirée à cause de l'engagement de Zola dans l'affaire Dreyfus. Plus tard, Bruneau se dira fortement ému à l'idée de jouer un ouvrage qui témoignait de l'affection profonde qui le liait à Zola :

« J'éprouvai une émotion profonde en apprenant que l'admirable compagnie instrumentale et mon éminent condisciple alors à sa tête interpréteraient un fragment de l'ouvrage où, onze ans auparavant, Zola et moi, nous avons affirmé nos sentiments de commune affection. »²⁶

De plus, ce prélude a également une valeur politique, car il voit deux classes sociales différentes, le peuple et le patronat, se battre entre eux. Au centre de cette bataille sociale il y a une « erreur judiciaire » : Gaspard, propriétaire d'une usine, est accusé d'avoir tué le mari de Véronique, tandis que c'est Mathias le véritable assassin. Finalement, Gaspard réussit à se « réhabiliter », comme le fait le capitaine Dreyfus dans son affaire, dont le drame pourrait représenter une mise en abyme, même si, à l'époque de cet ouvrage, Zola n'en savait rien.

Au Panthéon, donc, le prélude de *Messidor* paraît comme pour revanche : il est temps de faire resonner cette musique, particulièrement symbolique pour le moment de la panthéonisation et pour l'histoire qu'elle raconte, mais surtout pour les idéaux sociaux qu'elle

²⁵ É. Zola, *La Fortune des Rougon*, Gallimard, « La Pléiade », t. I, p. 27 dans A. Pagés, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

²⁶ A. Bruneau, *À l'ombre d'un grand cœur*, p.224-225 dans A. Pagés, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

représente et que Zola a « aidé à semer » avec son œuvre romanesque, comme le dit le ministre Doumergue dans son discours, que nous avons cité auparavant.

La Symphonie héroïque : la marche funèbre

Bien qu'on considérait Zola peu intéressé à la musique, il faut dire qu'il admirait profondément Ludwig van Beethoven. Cela se voit dans un passage de *L'Œuvre*, où le personnage de Gagnière avoue sa passion pour le maître allemand :

« [...] Ah ! Beethoven, la puissance, la force dans la douleur sereine, Michel-Ange au tombeau des Médicis ! Un logicien héroïque, un pétrisseur de cervelles, car ils sont tous partis de la symphonie avec chœurs, les grands d'aujourd'hui ! »²⁷

Bruneau décide de faire jouer la marche funèbre de l'*Héroïque* (Symphonie n.3) de Beethoven, dédiée premièrement à Bonaparte pour ses idéaux révolutionnaires et, en second lieu, après le couronnement de Napoléon, dédiée « en mémoire d'un grand homme ». C'est ainsi que la dédicace de la symphonie rappelle la phrase inscrite au fronton du Panthéon : « *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.* »

La marche funèbre de cette symphonie était jouée dans les moments tristes et solennels, tels que les funéraires de Roosevelt. Toutefois, le second mouvement de la pièce devient plus enjoué et confère moins de tristesse au moment solennel de la panthéonisation.

La Symphonie avec chœurs : finale

Après le discours du ministre Doumergue, l'orchestre commence à jouer la Symphonie n.9, ou *Symphonie avec chœurs*, de Beethoven.

Cette musique rappelle mélodiquement et avec ses accents la musique révolutionnaire, mais aussi et surtout les valeurs et les idéaux humains de liberté et de fraternité que Zola voulait véhiculer avec son *J'Accuse*, comme par exemple la réconciliation des hommes, comme le souligne le texte même de la symphonie :

« [...] Tous les hommes deviennent frères [...] Que ce baiser du monde vous embrasse, multitudes !
Frères – au-dessus de la voûte étoilée doit demeurer un tendre Père. »²⁸

Le Chant du Départ

Un dernier chant révolutionnaire vient clore la cérémonie : *Le Chant du Départ*.

²⁷ É. Zola, *L'Œuvre*, Gallimard, « La Pléiade », t. IV, p. 199-200 dans A. Pagés, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

²⁸L.W. Beethoven, *Symphonie n.9* dans A. Pagés, *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

Le refrain de ce chant, composé par Marie-Joseph Chénier, récite : « *La République nous appelle. Sachons vaincre ou sachons périr. Un Français doit vivre pour elle. Pour elle, un Français doit mourir.* » et qui, mieux que Zola, incarne ce Français qui combat et meurt pour sa république ?

C'est Émile, qu'on appelait l' « italianasse », l'homme qui, par sa plume, a défendu la République française. C'est lui le combattant *révolutionnaire* auquel son cher ami Bru-
neau a voulu rendre son ultime hommage au Panthéon, en suivant le fil conducteur de la « révolution », et duquel il défendra la mémoire jusqu'à son dernier jour.

Émile Zola, l'homme, le père, le romancier, l'intellectuel engagé : à lui, la patrie recon-
naissante.

CONCLUSION

Cette étude a été l'occasion de réfléchir sur l'engagement littéraire et de parler du rôle fondamental joué par deux auteurs engagés emblématiques: le premier appartenant au XVIIIe siècle, Voltaire et l'autre appartenant au XIXe siècle, Émile Zola.

À partir d'une description du développement du phénomène de l'engagement, ce travail raconte aussi en détail deux erreurs judiciaires qui ont bouleversé notre histoire, telles que l'Affaire Calas, voyant l'intervention de Voltaire et l'Affaire Dreyfus, voyant l'intervention de Zola.

Bien qu'appartenant à deux époques différentes, ce qui émerge des chapitres de ce mémoire, c'est que tous les deux, Voltaire et Zola, ils ont un objectif commun : celui de vaincre un ennemi et d'obtenir la vérité, afin de défendre deux innocents, Jean Calas et Alfred Dreyfus.

Premièrement, dans le cas de Voltaire, j'ai eu l'occasion de comprendre que sa plus forte volonté c'était d'« écraser l'infame », comme il le dit, à savoir d'éradiquer le fanatisme religieux qui caractérisait son temps. C'est exactement la problématique religieuse qui est à la base de l'Affaire Calas et qui convainc Voltaire à s'engager. Selon lui, il n'est pas possible, dans la France *éclairée* dans laquelle il pensait vivre, qu'un homme soit condamné et que l'on croie à sa culpabilité seulement à cause de la foi qu'il professe. Voltaire lutte donc contre la *tolérance controversée* de Toulouse et de la France entière et réussit à obtenir la révision du procès et la réhabilitation de Jean Calas.

C'était ensuite l'approfondissement sur l'Affaire Dreyfus qui m'a donnée l'idée de trouver et de mettre en lumière des similitudes entre la façon d'agir de Voltaire et celle de Zola. Comme son prédécesseur, Zola, lui aussi, il combat pour découvrir la vérité et il le fait pendant les dernières années de sa vie. Grâce à son intervention, un « juif innocent », comme il l'appelle, sera prouvé innocent après une affaire duré douze ans.

Le rôle qu'il a joué lui a coûté une condamnation, qui ne l'a ni mortifié ni jeté dans l'oubli. Au contraire, on a décidé de le célébrer en l'enterrant au Panthéon, avec une cérémonie très émouvante, à côté des grands auteurs comme lui.

En conclusion, ce que j'ai observé pendant mon travail de recherche et dans mes lectures, c'est que les deux auteurs dont je me suis occupée agissent bien sûr au nom de la vérité et surtout de la justice, mais il y a quelque chose de plus profond qui les a poussés

à l'engagement : Voltaire, lui, il s'est engagé contre le fanatisme religieux, tandis que Zola, lui, il l'a fait aussi pour se réhabiliter comme écrivain. Mais non seulement.

Ce qui m'a fasciné le plus et ce que j'ai cherché à démontrer dans les chapitres de ce mémoire, c'est la vraie motivation à la base de leurs actions : le préjugé.

Jean Calas accusé en tant que protestant, Alfred Dreyfus accusé en tant que juif : voilà le facteur commun qui a encouragé Voltaire et Zola à leur défense.

Bibliographie

Benoit, D., *Littérature et engagement : de Pascal à Sartre*. Paris, Éditions du Seuil, 2000

Dreyfus, A., *Cinq années de ma vie*. Paris, La Découverte, 1994

Garnot, B., *Voltaire et l’Affaire Calas : Les faits, les interprétations, les enjeux*. Paris, Hatier, 2013

Pagès, A., *Zola au Panthéon : l’épilogue de l’Affaire Dreyfus*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2010

Zola, É., *J’Accuse... ! La Vérité en marche*. Bruxelles, Éditions Complexes, 1988

RIASSUNTO IN LINGUA ITALIANA

Questa tesi mette al centro della propria analisi lo studio di un fenomeno molto diffuso in letteratura francese e non solo, l'*engagement*, approfondendo ed esplorando la figura di due intellettuali impegnati in due secoli differenti, quali Voltaire ed Émile Zola.

L'ispirazione di scrivere questa tesi e la curiosità verso questa tematica è stata nutrita, durante il percorso universitario svolto, dai corsi di Letteratura Francese in particolare del primo e del secondo anno, durante i quali è stata fatta allusione alle due figure che abbiamo voluto approfondire in questo studio. Da non dimenticare, inoltre, è la visione del film *J'accuse*, diretto da Roman Polanski nel 2019: è stata proprio una scena in particolare che ci ha convinti ad intraprendere un lavoro di ricerca su uno degli scrittori più amati del XIX secolo, Zola, uno tra i più impegnati per eccellenza, che interverrà appunto in uno degli errori giudiziari più scandalosi della nostra storia, l'Affaire Dreyfus. Il primo capitolo di questo studio si propone di descrivere quanto più dettagliatamente possibile il fenomeno dell'*engagement*. Si tratta di un fenomeno diffuso a partire dall'inizio del Novecento, grazie all'emergenza di due fattori principali: la comparsa di un vero e proprio ambiente letterario indipendente dal funzionamento della società e dei poteri che la reggono e la nascita, tra la fine dell'Ottocento e l'inizio del Novecento, di una nuova figura, quella del cosiddetto "intellettuale impegnato" o *engagé*.

Sempre all'interno di questo capitolo, si è poi passati a descrivere il senso più profondo dell'*engagement* e della cosiddetta *littérature engagée*: essere degli intellettuali impegnati significa prendere una posizione, legarsi a qualcosa tramite una promessa o un giuramento costringenti, ma soprattutto, compiere una scelta, quella, come sosteneva Sartre, di "scrivere per la propria epoca" e di "mescolarsi" alle questioni sociali del proprio tempo, rifiutando di occuparsi del passato. È proprio questo il compito fondamentale dell'intellettuale impegnato, figura centrale dell'*engagement*, il quale sceglie volontariamente e consapevolmente di dedicare la totalità della sua persona all'interno della sua opera per cercare di risolvere le problematiche che affliggono la società a lui contemporanea. Ogni intellettuale impegnato possiede, inoltre, un proprio tono, molto difficile da descrivere, ma facile da riconoscere; si tratta infatti del suo timbro personale, della sua voce, delle sue inflessioni e del suo segno di riconoscimento immediato.

Uno scrittore *engagé* non esisterebbe, tuttavia, senza un pubblico disposto ad ascoltarlo, mosso dalle stesse pulsioni dell'autore, il quale preferisce dunque alcuni generi

specifici, tipici dell'*engagement*. L'ultimo argomento trattato, infatti, all'interno di questo primo capitolo riguarda proprio i generi preferiti da un autore impegnato: il teatro, il romanzo, l'*essai*, il *pamphlet* e il manifesto.

Dopo questa introduzione generale, siamo passati al corpo centrale di questo studio, il cui obiettivo è stato quello di proporre l'*engagement* dei letterati nel contesto dei cosiddetti *affaires* o casi giudiziari.

Il secondo capitolo di questa tesi si occupa, infatti, di raccontare il primo degli errori giudiziari di cui ci siamo voluti occupare, l'Affaire Calas, che ha visto l'intervento di uno degli autori francesi più emblematici di tutto il Settecento, Voltaire.

L'Affaire Calas ha inizio nell'ottobre del 1761, a Tolosa, quando Jean Calas, protestante, viene accusato dell'uccisione di suo figlio Marc-Antoine; il tutto, a detta degli investigatori e di alcuni cittadini, a causa di una divergenza di carattere religioso tra i due. Marc-Antoine, infatti, avrebbe voluto convertirsi al cattolicesimo e il padre, contrario poiché di fede protestante, l'avrebbe ucciso. È proprio la questione religiosa che spinge Voltaire ad impegnarsi, al fine di sradicare il fanatismo religioso che caratterizzava la sua epoca e di provare a tutti i costi l'innocenza di Jean Calas.

La Francia "illuminata" nella quale l'autore pensava di vivere non lo era poi così tanto ed il margine di tolleranza nei confronti del protestantesimo era davvero ristretto. Nonostante la revoca dell'Editto di Nantes, nel 1685, da parte del re Luigi XIV, e nonostante la volontà di una convivenza pacifica tra cattolici e protestanti, esistono una serie di regole che questi ultimi devono rispettare se desiderano essere accettati all'interno delle comunità, tra cui battezzare i figli con rito cattolico e soprattutto praticare privatamente la propria fede. Solo in questo modo, i protestanti non avrebbero più costituito un problema per la Francia cattolica del tempo ed è proprio questo il contesto di "tolleranza controversa", come l'abbiamo etichettata nel capitolo, all'interno del quale si svolge l'Affaire Calas.

Dopo essersi informato e convinto dell'innocenza di Calas, Voltaire decide di mobilitare gli intellettuali dell'Europa intera e di intervenire, spinto sia dalla richiesta di aiuto dei figli di Jean Calas, sia dalla questione che più lo tormentava sin dagli inizi della sua carriera, ossia la questione religiosa. Non è assolutamente accettabile, secondo lui, nella Francia dei Lumi, dove egli credeva di vivere, che un uomo venga condannato

ingiustamente solo a causa della religione in cui crede. È finalmente giunto il momento di “schiacciare l’infame”, come afferma lui stesso, ossia la Chiesa cattolica.

Jean Calas è la vittima sacrificata del fanatismo religioso che coinvolge la Francia del diciottesimo secolo e, per Voltaire, riabilitarlo significherebbe sconfiggere finalmente i valori malsani propinati dalla Chiesa al suo tempo. Dopo circa tre anni dalla condanna definitiva, avvenuta nel 1762, il 9 marzo del 1765, Jean Calas viene finalmente riabilitato e Voltaire riesce così nella sua missione: non solo ha difeso e provato l’infondatezza delle accuse nei confronti di un innocente, ma ha anche e soprattutto attaccato la Chiesa e provocato una vera e propria riflessione sull’ingiustizia.

Siamo giunti, dunque, alla stesura del terzo ed ultimo capitolo di questo studio, focalizzatosi su un ultimo affaire, sicuramente il più scandaloso dell’Ottocento e della nostra storia, l’Affaire Dreyfus, che ha visto l’intervento di Émile Zola.

Questo capitolo, fatto di racconti, parole e impressioni, si apre con la sincera narrazione dell’ingiustizia vissuta e degli anni trascorsi in prigione da parte del protagonista stesso dell’affaire, il giovane capitano Alfred Dreyfus, nel suo diario, *Cinq années de ma vie*. Assieme alla sua famiglia, l’uomo vive cinque anni di puro malessere, imprigionato prima a Parigi e trasportato poi nell’Isola del Diavolo, nella Guyana francese.

Tutto ha inizio nell’ottobre del 1894, quando Dreyfus viene condannato di alto tradimento dopo l’analisi di una lettera dettatagli da un superiore: questo documento, chiamato *bordereau*, è sufficiente a condannare il capitano. È lui, secondo l’armata francese, il colpevole di spionaggio e del passaggio di informazioni all’esercito tedesco, ancor di più a causa delle sue origini ebraiche, causa forse principale della sua condanna.

Sarà l’intervento di Émile Zola, autore tra i più amati della Francia dell’Ottocento, a cambiare finalmente le carte in tavola: il suo celeberrimo *J’Accuse....!*, pubblicato ne *L’Aurore* il 13 gennaio del 1898, costerà al suo autore un anno di prigione, ma sarà comunque il punto di partenza dal quale la repubblica francese comincerà a porsi delle domande sul caso Dreyfus, che si concluderà ufficialmente il 12 luglio 1906.

Due anni più tardi, il 4 giugno 1908, dopo non poche polemiche e controversie, generate perlopiù da nemici politici ed “antidreyfusardi” di Zola, è il momento di ricordare l’autore che, tramite il suo intervento, ha permesso la revisione del processo e la riabilitazione di Dreyfus, spinto sicuramente dalla sete di verità e di giustizia per un ebreo

innocente, come lui stesso lo ha definito, ma anche e soprattutto dalla voglia di riabilitare se stesso in quanto scrittore.

L'ultimo capitolo si chiude, infatti, con la descrizione dell'evocativa cerimonia della *panthéonisation*, durante la quale le ceneri di Zola sono state trasportate all'interno del Panthéon, al fianco dei suoi più illustri colleghi. Cerimonia alla quale partecipano non solo i famigliari dello scrittore, ma anche alcune figure dello stato, tra cui il presidente della Repubblica, Armand Fallières e il ministro dell'Istruzione pubblica e delle Belle Arti, Gaston Doumergue. Anche Alfred Dreyfus è presente, in segno di gratitudine nei confronti di chi lo ha difeso e salvato, ed è proprio quest'ultimo ad essere vittima di un colpo di pistola da parte di un antisemita, Grégori, probabilmente ingaggiato dall'estrema destra contraria alla cerimonia e alla glorificazione di Zola.

Nonostante quest'unico intoppo, la cerimonia viene ad oggi ricordata nel migliore dei modi: tutti i presenti che prendono la parola descrivono Zola come risoluto, coraggioso, guidato dalla verità e non dalla voglia di farsi pubblicità tramite l'affaire, come invece sostenevano i nazionalisti. All'interno del capitolo, infatti, troviamo anche una descrizione del Zola uomo e padre, da parte della figlia Denise Le Blond-Zola: nel suo libro *Émile Zola raconté par sa fille* (1931), oltre a ricordare l'indignazione provata nell'udire alcuni insulti al padre defunto nel momento dell'arrivo al Panthéon e allo spavento provato dopo il colpo tirato da Grégori, la ragazza presenta il romanziere come un uomo molto sensibile, legato ai suoi figli e alla loro madre Jeanne, estremamente devoto alla sua sposa Alexandrine e soprattutto sempre in costante ricerca della verità, anche nelle sue opere. Denise, che all'epoca di *J'Accuse...!* era poco più che una bambina, ricorda l'impegno del padre e la forte volontà di giustizia che lo ha spinto ad afferrare la sua piuma e a smuovere i poteri della repubblica e a meritare, così, qualche anno dopo la sua morte, un omaggio degno delle sue azioni, quale la cerimonia al Panthéon.

È tra le note di musiche e di canti rivoluzionari che l'amico e compositore Alfred Brueneau ha infatti voluto salutare per sempre lo scrittore: la cerimonia si svolge accompagnata dalle note della Marsigliese, inno nazionale francese, del preludio di *Messidoro*, ispirato proprio da un romanzo di Zola, dalla marcia funebre dell'*Eroica* e dal finale della nona Sinfonia di Beethoven e, infine, dal *Canto della partenza* di Chenier.

Sono queste le note che meglio rappresentano un intellettuale impegnato come Émile Zola, che al meglio, durante il suo coinvolgimento nell’Affaire Dreyfus, ha saputo difendere e preservare i valori repubblicani di libertà, fraternità e uguaglianza.

È all’Émile uomo, romanziere e padre che la repubblica Francese sarà per sempre riconoscente.

In conclusione, questo studio ha portato alla luce non solo gli avvenimenti di due casi giudiziari noti e sconvolgenti, ma ha anche evidenziato dei modi di agire simili dei due autori presi in considerazione, seppur appartenenti a due epoche diverse.

Entrambi, infatti, hanno agito per scovare della verità nascoste e per difendere due innocenti. Tuttavia, è stato un nemico comune ai loro come al nostro secolo a far vibrare le corde della loro anima e a spingerli a prendere la parola: il pregiudizio.

Jean Calas condannato in quanto protestante, Alfred Dreyfus imprigionato ed accusato in quanto ebreo: è proprio questo il nemico da sconfiggere e da sradicare, ieri ed oggi.